



ACCIDENT AVE DC TIERS CONNU MAIS NON ASSURE

Par **Louxor_91**, le **25/04/2012** à **09:51**

Bonjour,
mon fils a eu un accident suite à un refus de priorité de l'autre véhicule. Pas de constat immédiat; madame pressée. RDV le soir avec le monsieur qui propose une réparation dans le soi-disant garage d'un "cousin"... Je refuse (solution douteuse et voiture pas mal abimée) et on s'aperçoit en fait qu'ils ne sont pas assurés ! Mon assurance me dit de lui envoyer le constat remplie qu'à moitié, notre partie. Mais, si le monsieur nie les faits l'assurance ne peut rien faire pour nous !! Pas de témoin, que notre bonne foi ! Qu'en est il en réalité ? Est ce vraiment comme ça ou pas ? J'ai le témoignage d'un collègue qui semblerait me dire qu'en fait on peut se faire rembourser la voiture malgré tout...Evidemment j'aimerais une réponse rapide... :(
Merci

Par **janus2fr**, le **25/04/2012** à **13:29**

Bonjour,
Etes-vous assuré tout risque ou au tiers ?

Par **Louxor_91**, le **25/04/2012** à **21:54**

au tiers

Par **janus2fr**, le **26/04/2012** à **07:58**

OK, donc l'assurance ne vous paiera rien du tout...
Pour être dédommagé, il va falloir passer par la case justice.

Par **Louxor_91**, le **26/04/2012** à **08:58**

case justice ? l'assurance me dit que je peux effectivement porter plainte pour défaut d'assurance mais ça ne me donnera rien ! L'autre conducteur sera réprimandé mais nous pas indemnisés...

Par **janus2fr**, le **26/04/2012** à **11:50**

Il faut lancer une procédure au civil pour obtenir des dommages et intérêts.